

**Commission économique pour l'Europe**

Conférence des statisticiens européens

**Groupe d'experts des recensements
de la population et des habitations**

Vingt-sixième réunion

Genève, 2-4 octobre 2024

Point 2 i) de l'ordre du jour provisoire

**Révision des recommandations de la Conférence des statisticiens européens
pour les recensements de la population et des habitations de 2030 :****Sexe et genre****Élaboration des recommandations relatives
au sexe et au genre****Note de l'Équipe spéciale des questions liées au sexe
et au genre de la Conférence des statisticiens européens****Résumé*

On trouvera dans le présent document un projet de section consacrée au sexe et au genre, qu'il est proposé de faire figurer dans les recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des habitations de 2030. On y trouvera également des précisions sur la manière dont cette nouvelle section a été élaborée, le sujet n'ayant été traité que succinctement dans le chapitre relatif aux caractéristiques démographiques des précédentes éditions des recommandations. L'objectif principal du présent document est de recueillir des observations et des suggestions auprès des experts nationaux du recensement, afin de faire en sorte que la proposition tienne compte des besoins et priorités des organismes nationaux de statistique et des dernières avancées sur le sujet.

* L'Équipe spéciale des questions liées au sexe et au genre de la Conférence des statisticiens européens se compose des membres suivants : Amy Smith (États-Unis d'Amérique, présidente), Maria Lucia Franca Pontes Vieira (Brésil), Laurent Martel (Canada), France-Pascale Ménard (Canada), Zoe Caplan (États-Unis), Rae Ellis (États-Unis), Andrew Roberts (États-Unis), Deirdre Lynch (Irlande), Fiona O'Riordan (Irlande), Gillian Wall (Irlande), Yael Feinstein (Israël), Eugenia De Rosa (Italie), Mauricio Rodríguez Abreu (Mexique), Snezana Remikovic (Monténégro), Micah Davison (Nouvelle-Zélande), Clare O'Connell (Nouvelle-Zélande), Joanne Evans (Royaume-Uni), Sophie John (Royaume-Uni), Marija Stevanovic Ciric (Serbie), Maria Isabel Cobos (Division de statistique), Iliana Vaca Trigo (Division de statistique), Baktybek Kainazarov (bureau de pays du Fonds des Nations Unies pour la population, Kirghizistan).

NOTE : Les appellations employées dans le présent document ne reflètent aucune prise de position du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies quant au statut juridique de pays, territoires, villes ou zones quelconques, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



I. Introduction

1. Tous les dix ans, la Conférence des statisticiens européens (CSE) publie des recommandations visant à aider les pays à effectuer les recensements de la population et des habitations. Ces recommandations sont élaborées par des équipes spéciales composées d'experts et supervisées par le Groupe directeur de la CSE sur les recensements de la population et des habitations.
2. Dans les précédentes éditions des recommandations, la question du sexe et, dans une bien moindre mesure, du genre était traitée dans le chapitre consacré aux caractéristiques démographiques. L'Équipe spéciale des questions liées au sexe et au genre avait pour mandat de réviser les recommandations à cet égard et d'en formuler de nouvelles de sorte qu'elles tiennent compte des besoins grandissants en matière de mesure du genre et du sexe et des évolutions méthodologiques dans ce domaine.
3. On trouvera, à la section II du présent document, le projet de section consacrée au sexe et au genre, qu'il est proposé d'inclure dans les recommandations de la CSE pour les recensements de la population et des habitations de 2030.
4. L'objectif principal du présent document est de recueillir des observations et des suggestions auprès des experts nationaux du recensement, afin de faire en sorte que la proposition corresponde aux besoins et priorités des organismes nationaux de statistique.

II. Projet de section consacrée au sexe et au genre, qu'il est proposé d'inclure dans les recommandations de la CSE pour les recensements de la population et des habitations de 2030¹

A. Sexe (caractéristique essentielle) et genre (caractéristique subsidiaire)

5. Le sexe est considéré comme une caractéristique essentielle et renvoie aux attributs biologiques qui font qu'une personne est dite de sexe masculin ou féminin. Les données relatives à cette caractéristique sont importantes aux fins de la ventilation par sexe des autres caractéristiques démographiques, sociales et économiques et du contrôle des enquêtes. Or certains pays sont en train de passer de la collecte d'informations sur le sexe à la collecte d'informations sur le genre. Il arrive aussi parfois qu'ils recueillent des informations sur le sexe à la naissance afin d'obtenir des informations sur le genre. Si ces deux notions sont souvent utilisées de manière interchangeable, elles sont pourtant différentes de celle de sexe.
6. Le sexe (masculin ou féminin) de chaque individu devrait être enregistré lors du recensement ou provenir d'un registre administratif, dans les cas où les pays utilisent cette méthode. Les données ventilées par sexe sont indispensables pour comprendre les différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne toute une série de caractéristiques démographiques, sociales et économiques, telles que le vieillissement, la situation matrimoniale, le mode de vie, le niveau d'instruction, le statut vis-à-vis de la main-d'œuvre, la migration et le handicap.
7. La distinction entre sexe et genre étant de plus en plus reconnue et la visibilité des minorités de genre de plus en plus grande, certains pays ont commencé à recueillir des informations sur le genre ou l'identité de genre dans leurs recensements. C'est pourquoi il est pour le moment recommandé que les pays qui souhaitent mesurer la diversité des identités de genre au sein de leur population considèrent le genre comme une caractéristique subsidiaire. *Parce que les notions de sexe et de genre sont souvent confondues, il est important de définir clairement ce qui est mesuré.* Le genre peut être défini, au sens large, comme un concept multidimensionnel comprenant des aspects psychologiques, sociaux et comportementaux. L'identité de genre correspond, globalement, à la manière dont une

¹ Le sujet fera l'objet d'une section à part entière dans la version finale des recommandations ; la sous-section consacrée au sexe dans le chapitre sur les caractéristiques démographiques sera donc remplacée par un renvoi vers cette nouvelle section.

personne se perçoit ou au fait qu'elle se sente masculine (garçon ou homme), féminine (fille ou femme), ou pas exclusivement l'une ou l'autre (non binaire). Une personne transgenre est une personne dont le genre diffère du sexe à la naissance.

8. Les pays n'abordent pas tous de la même manière l'inclusion du sexe, du genre, ou du sexe et du genre dans la collecte de données. Le contexte culturel joue un rôle déterminant à cet égard.

B. Essais et travaux de recherche

9. Si les méthodes utilisées à l'heure actuelle pour recueillir des informations sur le genre sont différentes à de nombreux égards, toutes reposent sur des programmes d'essai rigoureux et continus. Certains pays ont publié des études solides sur l'évolution de cette problématique, la formulation des questions et les options de réponse, qui se fondaient sur des connaissances tirées d'essais cognitifs et de groupes de discussion. D'autres ont mis à disposition des informations concernant des essais sur le terrain, notamment l'examen des méthodes de collecte en fonction du mode d'ensemble retenu, l'accent étant mis sur la protection de la vie privée des répondants. D'autres encore ont collaboré dans le but de se familiariser avec les méthodes de traitement des données et d'évaluation, et ont débattu de l'équilibre à trouver entre la nécessité de publier des données détaillées et la taille de la population cible.

10. Les domaines dans lesquels des travaux de recherche sur le genre doivent être menés sont encore nombreux. Ainsi, il y a peu d'informations sur la question des réponses par personne interposée, c'est-à-dire les cas où une personne répond pour tous les membres de son foyer. Les études montrent que l'identité de genre se forge à différents âges et qu'une personne ne confie pas nécessairement son identité à tous ses proches, ce qui peut avoir des conséquences qui restent encore à comprendre.

11. Il est en outre nécessaire de tenir compte des éventuelles différences de répartition lorsque l'on compare les réponses concernant le sexe en tant que caractéristique essentielle et celles concernant le sexe assigné à la naissance ou le genre. Ce point peut revêtir une certaine importance lorsque les données de recensement sont utilisées par la suite, par exemple pour des estimations intercensitaires, des estimations de la population ou des contrôles d'enquêtes. Si l'on veut mesurer avec précision des petits groupes de population, tels que les personnes transgenres, le degré de correspondance entre le sexe comme caractéristique essentielle et le sexe assigné à la naissance est pertinent. À l'heure actuelle, Statistique Canada utilise des données de recensement relatives au genre pour contrôler son enquête mensuelle sur la population active.

C. Collecte de données de recensement

12. Les pays qui ont recueilli des informations sur le genre ont adopté deux approches différentes.

13. Le Canada, l'Équateur et la Nouvelle-Zélande ont conçu leur questionnaire en suivant une approche dite en deux temps, à savoir que la question sur le genre était accompagnée d'une question sur le sexe à la naissance. Le Canada et la Nouvelle-Zélande ont modernisé leurs derniers recensements et utilisé le genre comme critère démographique par défaut. Au Canada, la question « Quel est le sexe de cette personne ? », utilisée lors du recensement de 2016, a ainsi été remplacée par « Quel était le sexe à la naissance de cette personne ? ». Les options de réponse (« masculin » ou « féminin ») sont restées les mêmes. La question suivante (« Quel est le genre de cette personne ? ») était accompagnée des mêmes options de réponse ainsi que de la possibilité de soumettre une réponse écrite (« Veuillez préciser le genre de cette personne. »).

14. L'Équateur a utilisé une approche en deux temps similaire, mais les options de réponse pour la question relative au genre étaient plus détaillées, à savoir « homme », « femme », « homme transgenre », « femme transgenre », « non binaire », « ne sait pas/sans réponse ».

15. Lorsqu'on adopte une approche en deux temps, il est nécessaire de tenir compte des réponses aux deux questions pour déterminer l'identité de genre du répondant.

16. L'approche adoptée au Royaume-Uni était différente, y compris entre les nations constitutives de ce pays. En Angleterre, au pays de Galles et en Écosse, la question sur le sexe en tant que caractéristique essentielle a été conservée (« Quel est votre sexe ? »). En Angleterre et au pays de Galles, les répondants se voyaient en second lieu poser la question suivante : « Le genre auquel vous vous identifiez est-il le même que celui qui a été enregistré à votre naissance ? » ; ils pouvaient y répondre par « Oui » ou par « Non » et soumettre une réponse écrite complémentaire. En Écosse, la deuxième question était la suivante : « Vous considérez-vous comme trans ou avez-vous suivi un parcours de transition ? ». Les options de réponse étaient « Non » ou « Oui. Le cas échéant, veuillez décrire votre parcours de transition. », cette dernière option s'accompagnant de la possibilité de soumettre une réponse écrite complémentaire. La question comprenait une note indiquant ce qui suit : « On entend par "personne trans" une personne dont le genre ne correspond pas au sexe enregistré à la naissance ».

17. Si les estimations nationales relatives à l'identité de genre semblaient fiables en Angleterre et au pays de Galles, les données recueillies dans ces pays ont révélé des tendances qui laissaient supposer que certains répondants n'avaient pas interprété la question comme prévu (par exemple, des personnes maîtrisant moins bien l'anglais dans certaines régions), sans pour autant le démontrer de façon incontestable. Au moment de l'élaboration des présentes recommandations, l'Écosse n'avait pas encore publié de résultats concernant les réponses à la deuxième question portant sur le fait d'être « trans » ou d'avoir suivi un « parcours de transition ».

D. Intégration des données du registre de la population

18. Dans le cas du recensement néo-zélandais, lorsque les réponses relatives au sexe assigné à la naissance ou au genre ne comportaient pas de valeur exploitable, les informations ont été recueillies à partir de sources de données administratives compatibles avec ces deux notions.

E. Recommandations

19. Bien que la recherche sur la manière de mesurer le sexe et le genre soit en pleine évolution, il est impératif que les collectes de données de recensement reposent sur les études existantes et éprouvées. Ce point est particulièrement important pour les petits groupes de population vulnérables. Dans le cas où ils ont recours aux méthodes existantes, les pays doivent déterminer si la collecte d'informations sur le sexe en tant que variable essentielle est suffisante ou si des informations sur le genre sont nécessaires à titre subsidiaire. Pour trancher, compte tenu du caractère délicat de la question, ils peuvent s'interroger sur la valeur ajoutée que présente la collecte d'informations sur le genre, en fonction de leur contexte politique et juridique et de l'opinion publique.

III. Conclusion

20. Le projet de recommandations concernant le sexe et le genre pour les recensements de la population et des habitations de 2030 est présenté pour observations et examen.
